



SYRIBT

Enquête publique portant sur la Déclaration d'Intérêt Général et l'Autorisation Environnementale du projet de restauration hydromorphologique de la Turdine au droit de la Zone d'Activités de Tarare Ouest dans les communes de Tarare et Saint-Marcel-l'Eclairé (69)

Mémoire en réponse à l'avis du commissaire enquêteur du 3 juin 2019

Préambule

Le projet de « restauration hydromorphologique de la Turdine au droit de la ZA de Tarare Ouest » porté par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) a fait l'objet d'une enquête publique du 13 mai au 27 mai 2019.

Cette enquête portait sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale de la restauration hydromorphologique de la Turdine au droit de la ZA de Tarare Ouest, sur les communes de Tarare et Saint-Marcel l'Eclairé.

Le présent mémoire apporte des éléments de réponse au procès-verbal de synthèse établi par Mme MORAND Claire, commissaire enquêteur.

1. Impact économique de l'évacuation complète des déblais

Le projet génère un volume important de déblais. Certains de ces déblais, inertes, devraient pouvoir être réutilisés dans le cadre de l'aménagement urbain de la zone.

Cependant, le commissaire enquêteur pose la question de l'impact financier si la totalité des déblais générés par le projet devait être évacuée. Le chiffrage énoncé ci-dessous se place dans le cas le plus défavorable, à savoir :

- Evacuation complète des matériaux inertes en décharge classique (4 150m3);
- Evacuation des matériaux du tènement des Teintureries de la Turdine en décharge de classe 2 (6760 tonnes). On considère donc ici que la totalité des terres de cette parcelle sont contaminées et nécessitent une évacuation en décharge de classe 2;
- Apport de terre végétale (1640 m3) car pas de possibilité de réutilisation des terres criblées et concassées comme prévu dans le dossier initial;
- Apport de mélange terre-pierre (couche de transition pour les enrochements de berge – 46 m3) car pas de possibilité de réutilisation comme prévu dans le dossier initial.

Le surcoût généré par ce scénario est de 460 000€HT environ.

2. Impact des aménagements de la ZA sur le projet de restauration de la Turdine

La compatibilité de l'aménagement de la zone d'activités avec le projet de restauration écologique de la Turdine, et la pérennité dans le temps, sont garanties par plusieurs éléments :

- Le fait qu'une partie importante de la zone de berge concernée par l'aménagement soit classée en "zone rouge" du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du bassin versant Brévenne-Turdine (approuvé par arrêté préfectoral du 22 mai 2012). Le règlement de cette zone interdit toute construction nouvelle ;
- Sur l'ensemble des plans projet de l'aménagement de la zone produits jusqu'à ce jour, le recul des berges nécessaire au projet de restauration écologique a été intégré et n'est pas prévu à la revente. Il restera donc une zone publique, propriété de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- Les collectivités locales (COR et mairie de Tarare) ont une volonté forte d'implanter un cheminement piéton sur le haut de berge (cheminement intégré au projet présenté à l'enquête) pour permettre un déplacement doux entre le centre de la ville et, à terme, le barrage de Joux. La zone située en bordure de Turdine est donc importante dans l'intégration paysagère et l'amélioration du cadre de vie de la future zone d'activités.

3. Calendrier du projet

Le calendrier actualisé de l'opération est le suivant :

Tâches	2020											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Abattages pour libération des emprises y/c broyage des rémanents	■	■										
Débroussaillage des emprises			■									
Etudes d'exécution/implantation/piquetage/constat d'huissier/confection des pistes d'accès					■							
Mise en œuvre des batardeau amont et aval, y/c installation du système de pompage et refoulement des eaux (800ml) pour un débit équivalent à 2 fois le module soit 800l/s						■						
Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage sur 800ml						■						

Démantèlement des 3 seuils aval et terrassement du profil en long au cotes projet entre les profils P13 et P5, y/c confection des 10 rampes sous fluviales																			
Terrassement en déblai de la rive gauche entre les profils P16 et P1, y/c mise en œuvre des enrochements de transition en amont et en aval des rampes sous fluviales																			
Confection d'une bêche de confortement des enrochements en rive gauche en amont du pont de la route Bussière																			
Terrassement en déblai de la rive droite en aval du pont des imprimeries du Viaduc																			
Destruction du pont de Bussière et du seuil associé. Remplacement du pont de Bussière																			
Confection des enrochements en sous œuvre du pont du Tréchin																			
Mise en remblai des matériaux criblés/concassés au droit des 2 sites																			
Démontage des installations temporaires et remise en eau de la Turdine																			
Végétalisation des surfaces travaillées y/c confection des lits de plants et plançons et bouturage des enrochements																			
Création du cheminement piétonnier en sommet de berge																			

4. Continuité de l'activité économique en lien avec le remplacement du pont de la Bussière

Trois entreprises sont desservies par le pont de la Bussière. Le planning des travaux et la procédure de remplacement du pont seront soumis à l'obligation de maintien de la circulation sur le pont. Le travail pourra par exemple s'effectuer par demie-voie, ou en période d'inactivité (nuit, week-end).